

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12/06/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	9	10

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture de BOURGES  
Le : 15/06/2023  
Et  
Publication ou notification du :  
15/06/2023

L'an 2023, le 12 Juin à 18:45, le Conseil Municipal de la Commune de LIMEUX s'est réuni à la Mairie de LIMEUX, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur YVON Julien, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 05/06/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 05/06/2023.

**Présents** : M. YVON Julien, Maire, Mmes : KUBLER Sylvia, MOREL Angélique, PAIRAULT Elodie, MM : BEUGIN-FLEURANT Bastien, FAILLOT Benoit, GRESSETTE Romain, RAYMOND Philippe, ROTINAT Julien

**Absent(s) ayant donné procuration** : Mme DELAGE Elodie à M. FAILLOT Benoit

**Absent(s)** : M. PILORGET Franck

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme MOREL Angélique



### 13-2023 – MAITRISE D'OEUVRE CONSTRUCTION D'UN BATIMENT POUR LES SERVICES TECHNIQUES

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que l'article L. 431-1 du code de l'urbanisme pose le principe du recours obligatoire à un architecte comme préalable à l'instruction d'un permis de construire, émanant de personnes morales, telles que les communes.



Dans le projet de construction d'un bâtiment pour les services techniques, suite à la consultation de deux bureaux d'architectes, l'ATELIER 1+1 ARCHITECTURE de Bourges représenté par Rémy DUPLAIX, architecte et l'agence LAB'o 52 de Châteauroux représentée par Ludovic BIAUNIER architecte, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité choisi :

- l'agence LAB'o 52 de Châteauroux représentée par Ludovic BIAUNIER architecte dans la mission de maîtrise d'oeuvre pour la construction d'un bâtiment pour les services techniques.

Pour mener cette mission monsieur Ludovic BIAUNIER propose le barème de 10% pour un montant de travaux compris entre 180 000 et 210 000 € HT.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 13/06/2023  
Le Maire  
Julien YVON



La secrétaire  
MOREL Angélique

